

CONSEIL DE DISCIPLINE n° 07/21 du 16/07/2021

Le conseil de discipline qui s'est réuni le vendredi 16/07/2021 au sujet des cas de fraude de la session de rattrapage de printemps 2020-2021, a décidé les sanctions suivantes :

Noms et Prénoms	Filière/ Semestre	Motif	Sanctions disciplinaires
ELKIRI Ayoub C.N.E : R142077886 C.I.N : T299739	SVI/S2	* Discussion lors de l'examen avec l'entourage * Utilisation du téléphone lors de l'examen * indiscipline	<u>Annulation des notes de tous les modules de la session de rattrapage 2020/2021 + Blâme + Engagement de non récidive.</u>
ZAARI Oussama C.N.E : R130073692 C.I.N : BB211767	SVI/S2	Possession des documents en relation avec la matière pendant le passage de l'examen	<u>Annulation des notes de tous les modules de la session de rattrapage 2020/2021 + Avertissement + Engagement de non récidive.</u>

* Vu la loi n°01-00 portant sur l'organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le dahir n°1.00.199 du 15 safar 1421 (19 mai 2000), notamment ses articles 22, 70 et 73 ;

* Vu le Décret n°2.01.2328 du 22 rabii I 1423 (4 juin 2002) fixant la composition des conseils des établissements universitaires ;

* Vu le Conseil d'Etablissement qui s'est tenu le 06 février 2018 qui a décidé de déléguer à la commission pédagogique la mission de statuer sur les cas de fraudes en tant que conseil de discipline (voir PV CE n°01/18).

